

Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique
CEFEDM Bretagne / Pays de la Loire

PROJET PEDAGOGIQUE

Nom : SIMON
Prénom : Jérémy
Diplôme d'Etat
Professeur de Musique

Spécialité : Accordéon
Formation Initiale
Promotion 2007-2009
Session Juin 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. LE RAPPORT AUX AUTRES : LE MUSICIEN DANS LA SOCIETE	4
1) DIMENSION SOCIALE : LE LIEN AVEC LES DIFFERENTS PUBLICS	4
2) L'IMPORTANCE DE L'ECHANGE ET DU PARTAGE AU SEIN DE L'ECOLE DE MUSIQUE	5
3) LE RAPPORT ENTRE L'ELEVE ET LE PROFESSEUR	6
II. LE RAPPORT A SOI : EVOLUTION DE L'ELEVE	7
1) L'EVALUATION : UNE AIDE POUR AVANCER	7
2) UNE EVOLUTION NOURRIE PAR LE RAPPORT AU PUBLIC	9
III. LE RAPPORT A LA MUSIQUE	10
1) LA PRISE DE CONSCIENCE CORPORELLE.....	10
2) LA MOTIVATION DE L'ELEVE.....	11
IV. LE RAPPORT A L'ŒUVRE	12
1) LA PLACE DE LA PARTITION	12
2) L'ORALITE DANS LA MUSIQUE	13
3) L'IMPORTANCE DE LA CREATION.....	14
4) LE REPERTOIRE	15
CONCLUSION	17

INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, la musique tient un rôle central dans ma vie. J'ai toujours désiré partager cette passion avec les personnes qui m'entourent et c'est pour cette raison que métier d'enseignant de la musique me passionne.

Ma formation au sein du CEFEDM Bretagne - Pays de la Loire, mon expérience d'enseignement de l'accordéon ainsi que ma pratique artistique personnelle contribuent, depuis quelques années, à alimenter mes interrogations quant à la définition du rôle du professeur de musique.

Je considère ce métier comme une mission de service public visant à permettre à chaque individu de la société de découvrir la musique, de la comprendre, de la vivre et de la partager. Je soutiens l'idée qu'un enseignant est avant tout un guide pour l'élève dans sa découverte de la musique ; je désire axer mon enseignement sur l'acquisition de l'autonomie de l'apprenant ainsi que sur le partage de l'art et par l'art. Aussi je pense qu'un des rôles principaux de l'enseignant est de permettre un développement de la vie artistique dans la ville qui l'emploie. Le professeur de musique joue alors deux rôles essentiels : celui d'enseignant et celui d'artiste.

Ce projet pédagogique reflète mes volontés quant à l'enseignement que je désire mettre en place. Il est axé sur le rapport du musicien à la société, son rapport à lui, celui à la musique et enfin le rapport à l'œuvre artistique.

I. Le rapport aux autres : le musicien dans la société

La musique est aujourd'hui très présente dans notre société. On l'utilise pour représenter un pays, pour divertir, pour instruire, pour éveiller la curiosité. Cet art est partagé par tous, que l'on soit mélomane, musicien ou simple auditeur occasionnel. Pour ces raisons, l'enseignant de musique se doit de tenir compte de ce fait afin d'organiser son action.

1) Dimension sociale : le lien avec les différents publics

Je considère qu'un enseignant de musique est aussi et avant tout musicien. Pour cette raison, je ne peux dissocier la situation d'enseignement du concert. Ce sont deux formes possibles de partage et d'échange autour de la musique. Ainsi le professeur de musique doit développer une activité d'artiste, par le biais de concerts ou de médiations. Le professeur peut alors se produire sur scène, créer des ensembles avec les autres professeurs de l'école de musique, jouer devant les élèves ou avec les élèves...

La médiation me semble intéressante à mettre en place. En tant qu'enseignant de musique, nous dépendons de la fonction publique territoriale, il est donc en notre devoir de répondre à un service public. Je souhaite développer les médiations afin de mettre en lien l'établissement d'apprentissage de la musique et la société. Ainsi s'installe une relation entre la population et la vie artistique de la ville dans laquelle ils vivent. Je pense ici à la médiation que j'ai mise en place dans le jardin des plantes de Nantes. Elle portait sur le tango argentin et n'avait pas été annoncée au préalable. Le public s'est trouvé être les personnes qui se promenaient dans ce parc, et le fait que la musique les aborde dans ce lieu leur a apporté une autre approche de la musique. Cet échange permet également aux élèves, s'ils en deviennent les acteurs, de restituer leurs connaissances sur un sujet en particulier. Le fait d'avoir à expliquer à des personnes extérieures, à un public pas forcément spécialiste, demande à l'artiste une maîtrise de son exposé. Je compte donc mettre en place une ou plusieurs manifestations artistiques basées sur l'échange avec un public. Au sein de ces médiations, organisées sous forme de promenade découverte, les élèves pourraient expliquer au public l'origine d'une œuvre qu'ils

interprètent. Afin de créer un fort lien avec les habitants de la ville, il serait envisageable que le parcours se crée autour des habitations. Ce genre de manifestation est un exemple de mise en relation des élèves et de la musique à la société en général.

L'enseignant joue alors dans ce type de situation l'organisateur du projet et se doit de mettre en relation les différents acteurs sollicités. Ainsi je désire dans mon activité d'enseignant de la musique créer un fort lien avec la population, les différents acteurs de la culture ainsi qu'avec les musiciens (élèves de l'école de musique ou non). La relation aux services administratifs des mairies n'est alors pas à négliger. En effet, pour ce type de manifestations, les moyens logistiques ou encore la communication ne peut se faire en de bonnes conditions qu'à partir d'une collaboration entre les différents acteurs de la ville.

Cette manifestation offre également la possibilité aux élèves de se rencontrer et de former des groupes de musique d'ensemble.

2) L'importance de l'échange et du partage au sein de l'école de musique

Les élèves d'une école de musique ont tous la volonté d'apprendre la musique, d'en saisir le sens et de pouvoir la jouer (dans le cas où personne ne leur a imposé cet apprentissage). Ils partagent donc une volonté commune et je pense qu'il est très bénéfique de mutualiser les compétences dans une pratique d'ensemble. Cela permet à chacun de partager sa passion et de développer des compétences qu'il est beaucoup plus difficile de faire naître seul. En musique, les pratiques collectives (telles que la musique de chambre) permettent à l'élève de découvrir de nouveaux instruments de musique, d'apprendre à communiquer, s'exprimer face aux autres et à trouver sa place dans un groupe de personnes. Le professeur peut également par sa structuration du cours et les exercices qu'il y propose mettre en évidence l'importance de l'écoute entre les élèves.

Concrètement, je souhaite proposer aux élèves une pratique collective dès la première année d'apprentissage. Il est possible de rassembler les élèves pratiquant un même instrument, dans mon cas l'accordéon. Cela leur permet à chacun de

pouvoir observer les autres et ainsi de prendre du recul quant à sa propre pratique. Dans cette situation les élèves peuvent aussi s'apporter une aide mutuelle concernant la résolution de tel ou tel problème technique ou musical. Il est de notre devoir de créer de l'échange entre les élèves afin que le dispositif prenne tout son sens.

Je désire également que les élèves rencontrent dès le début de leur apprentissage d'autres instrumentistes. Cette volonté alimente mon envie de placer l'apprentissage instrumental en lien permanent avec l'apprentissage musical au sens général. Ainsi, l'apprenant n'est plus en cours pour apprendre un instrument mais pour apprendre la musique. Cette considération de l'apprentissage musical est possible sous condition d'une cohésion entre les professeurs d'une même école de musique. Les pratiques collectives, tous comme les cours de formation musicale, permettent aux élèves des différentes classes d'une même école de se rencontrer. Ces rencontres induisent la collaboration entre les différents professeurs.

Il est possible d'élargir ce sujet de la rencontre avec tous les arts. Je désire ainsi développer des ateliers faisant se rencontrer la musique et la danse, le théâtre, la peinture et tous les arts. Ces échanges permettraient à l'élève de découvrir d'autres formes d'expression artistique, de partager des moments de réalisation. Cela permet au professeur de susciter l'intérêt et l'engagement des élèves dans l'acte de jouer de la musique. Bien sur, une telle mise en œuvre nécessite une forte collaboration avec les professeurs des autres disciplines. En ce qui concerne la danse et le théâtre, ils sont de plus en plus enseignés au sein du même établissement que la musique. Si ce n'est pas le cas – ainsi que pour les autres arts – je compte me mettre et mettre l'établissement dans lequel j'enseigne en relation avec les différents établissements et professeurs du milieu culturel.

3) Le rapport entre l'élève et le professeur

Je me considère alors comme aide ou guide des élèves dans leur parcours musical. Il me semble primordial d'instaurer une relation de confiance dans les cours que je dispense. L'enseignant apporte à mon sens des éléments théoriques et

pratiques nécessaire à l'expression de la musique, mais est aussi tenu d'échanger avec l'élève afin de développer son regard critique. Il pourra alors se forger ses propres opinions. Nous évoluons bien ici dans un rapport entre deux individus qui ont tous deux leurs points de vue, leurs préférences, leur personnalité. Il est de notre devoir de développer l'autonomie de l'élève, donc de lui permettre de percevoir et comprendre la musique par lui-même afin de s'en créer une propre vision.

Ainsi, je pense que le professeur se doit de faire découvrir à ses élèves la plus grande palette possible de musiques.

II. Le rapport à soi : évolution de l'élève

Cette motivation de l'élève est également nourrie de la confiance qu'il porte en lui. Par le dispositif d'apprentissage que nous mettons en place, l'élève doit se sentir épaulé et savoir où il en est dans son évolution. L'organisation du cursus que va suivre l'élève et des retours constructifs sont donc important pour l'élève.

1) L'évaluation : une aide pour avancer

L'évaluation prend pour moi sens sous la seule condition qu'elle permette à l'élève d'avancer. Elle apporte de nouvelles pistes de travail et de recherche concernant sa maîtrise de son instrument, sa compréhension et son expression musicale.

L'évaluation peut prendre différentes formes et il est important de toutes les proposer aux élèves. Ainsi, l'évaluation ne doit pas être considérée dans son sens premier, à savoir « déterminer la valeur », mais plutôt dans le sens de déterminer l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés. On efface ainsi toute notion de jugement et place alors l'individu en rapport à la musique et non au regard d'autrui. Il est donc nécessaire, avant tout, de construire avec l'élève un contrat

didactique implicite. Il permet aux deux protagonistes de connaître les attentes de l'autre et donne une direction d'apprentissage.

Les évaluations formatrice et formative me semble un excellent moyen de permettre à l'élève de se sentir impliqué dans son évolution. En lui permettant un regard personnel sur son avancement, l'élève se responsabilise quant à son apprentissage et trouve la voie de l'autonomie. Je sollicite très souvent les élèves afin qu'ils aient un retour critique sur eux-mêmes, sur leurs difficultés et leur fais réfléchir à des solutions éventuelles afin d'y remédier. Il est par exemple intéressant d'apporter à l'élève ce recul par l'enregistrement, qu'il soit vidéo ou audio. Cela permet à l'élève de passer de la position d'acteur à celle d'observateur, la capacité de prise de recul se voyant renforcée. Ce travail permet également à l'élève d'utiliser des outils tels que l'informatique, de micros de matériel d'enregistrement – qui permettent une autre vision de l'œuvre. L'élève peut alors en collaboration avec le professeur fixer ses objectifs d'apprentissage.

L'évaluation normative n'a pour moi de sens que si un échange réel entre l'élève, le jury et le professeur est envisagé. En effet, répondant à une norme, cette évaluation est réalisée sur une prestation ponctuelle de l'élève. Notre rôle en tant que professeur est donc de faire le lien entre cette évaluation et l'ensemble de l'évolution de l'apprenant. Ainsi il pourra recevoir les remarques des membres du jury comme un regard et des conseils extérieurs, et non pas comme un jugement subjectif. Pour cela, je désire mettre en place des journées rencontres pendant lesquelles les élèves rencontrent les membres du jury, échangent avec eux, travaillent avec eux. Ainsi l'intervention des personnes qui sont présentes pour évaluer prend le sens d'un réel échange. Au terme de cette journée, les élèves se produiraient en audition/concert devant les parents et familles ainsi que les membres du jury. Un entretien après le concert permettrait aux élèves de faire le point et de concrétiser le retour des jurys. Tout comme lors de l'évaluation sommative, l'élève peut alors avoir un bilan de sa pratique afin de mieux avancer.

2) Une évolution nourrie par le rapport au public

Ma volonté de présence du public lors des évaluations de l'élève est représentative de l'importance que j'accorde à l'échange dans la musique. Je pense que le public est un autre regard extérieur à ne pas négliger. Il permet à l'élève de recevoir d'autres pistes d'évolution, un recul sur son évolution musicale et instrumentale et lui permet d'acquérir une confiance en soi dans ses actes. Il faut tout de même faire attention à bien encadrer l'élève dans ces situations de prestation, car le regard de l'autre est l'un des paramètres les plus présents.

Une préparation à la scène est donc nécessaire. Fort de mon expérience de scène, je désire proposer aux élèves une approche sensibilisée de l'acte d'interprétation. Un musicien se doit à mon avis d'être prêt à chaque prestation musicale et le plus important est de vivre le moment, l'instant, plutôt que de penser à l'après-concert et au regard des autres. Pour cela, j'insiste sur l'importance pour le professeur de rester en lien étroit avec l'entourage des élèves, les parents pour les enfants ou encore les conjoints ou proches pour les adultes. En effet, les encouragements des personnes qui nous entourent me semblent être réellement moteurs dans la prise de confiance et la motivation de l'apprenant. L'acte de jouer devant du monde ne doit pas être considéré comme un instant de jugement mais plutôt comme un moment de partage, d'échange utilisant comme langage la musique.

III. Le rapport à la musique

À mon sens, notre mission en tant que professeur de musique est de former des personnes devenant au fil des années autonomes dans leur pratique musicale. Cela implique une compréhension exacte de tout acte musical. Il paraît donc intéressant de faire ressentir réellement aux élèves les différentes notions musicales et l'utilisation du corps semble la plus appropriée.

1) La prise de conscience corporelle

Il paraît pour moi évident d'aborder avec les élèves tout un travail sur la respiration et sur le premier instrument que ceux-ci connaissent : la voix. On peut dire que toute personne travaille cette partie du corps depuis la naissance par le simple fait de devoir la maîtriser afin de pouvoir s'exprimer. La voix (parlée) est donc devenue pour les élèves un instrument entièrement naturel qu'ils méritent avec dextérité sans le savoir. Cet élément semble très important à prendre en compte dans le cadre des cours d'accordéon. En effet il est très facile de faire le lien entre Poumons/Cordes vocales et Soufflet/lames (petite membrane permettant la réalisation du son). Le chant peut aider à ressentir les fins de phrases, et plus particulièrement pour l'accordéoniste à ne pas changer de soufflet à n'importe quel moment du jeu mais plutôt en lien avec les changements de phrases musicales.

Je désire également aborder la pulsation par la marche. En effet ce mouvement régulier permet de ressentir une quasi-régularité dans la musique et l'utilisation de différents points d'appuis permet de ressentir les tensions et les détentes de la musique. Ainsi un élève peut marcher en jouant pour ressentir la pulsation, puis petit à petit cesser la marche en tentant de retrouver cette sensation en étant assis. Ce travail permet à l'élève de développer la notion de pulsation intérieure.

Ainsi par l'expérience et le ressenti, toute personne assimilera toute notion comme faisant "partie de soi" car ressenti intérieurement. Il paraît donc primordiale de passer par cette phase de ressenti corporel afin que les élèves intègrent à long terme les notions musicales abordées.

Je souhaite également créer, en collaboration avec un enseignant de danse, un atelier de danse spécialement conçu pour les musiciens. La construction de ce

cours sera basée sur mes recherches débutées dans le cadre de l'écriture de mon mémoire intitulé « De la danse enjouée à la musique dense – les apports de l'apprentissage de la danse pour l'expression musicale du musicien ». A l'heure actuelle, mes recherches m'ont révélé que l'apprentissage de la danse pour un musicien lui permet de développer son rapport au rythme, l'aide dans la considération de l'utilisation du corps dans sa totalité, lui apporte une autre approche de la respiration... La danse lui permet également une prise de conscience de sa place dans l'espace et développe donc son écoute. Elle n'est alors plus seulement sonore mais aussi spatiale et en lien avec les personnes, artistes qui l'entourent. Aussi, par la danse, le musicien accède à un autre rapport avec l'œuvre interprétée : l'artiste devient habité par l'œuvre. En effet, un danseur ne peut en aucun cas se permettre de faire de la figuration, de s'arrêter à la simple mécanique du corps, tout simplement parce qu'il est l'objet artistique. Ainsi la dimension technique dans l'acte interprétatif n'est que secondaire et laisse place à l'expression de l'art.

La danse aide alors le musicien à faire corps avec la musique, à être une partie de la musique et à intégrer celle-ci comme partie de lui.

2) La motivation de l'élève

Le professeur, par la construction de l'apprentissage de l'élève, joue un rôle important dans la motivation de celui-ci. Il est à mon sens essentiel de proposer aux élèves différentes situations musicales. Pour cela, il est primordial de varier les répertoires abordés, en abordant par exemple l'improvisation, de rester constamment en communication et en échange avec l'élève et de lui permettre de partager avec autrui.

La variété des situations lui permettra alors de renouveler en permanence son rapport à la musique, lui permettant de formuler ses choix et ses décisions musicales. Je désire permettre également à l'élève d'être au cœur de la construction de son apprentissage. Pour cela, il est pour moi nécessaire de permettre à l'élève de fixer lui-même des objectifs d'apprentissage. Cela permet à l'élève d'être en correspondance avec son apprentissage et d'observer un lien plus fort à son évolution musicale.

Aussi je pense qu'un professeur se doit de se tenir informé de l'univers musical dans lequel évolue l'élève. Ainsi, il pourra adapter son enseignement à cela afin de répondre aux attentes et aux demandes de l'élève. Chaque élève est donc différent et il est impossible pour un professeur de fixer son sa façon d'enseigner, il se doit de s'adapter à chaque élève afin de lui permettre d'évoluer à titre individuel. Je désire exclure toute notion de comparaison en musique, chaque individu évoluant à son rythme. Le professeur se place alors plutôt comme médiateur entre l'élève et la musique, cela formant dans le triangle pédagogique de Houssaye le « processus apprendre ».

IV. Le rapport à l'œuvre

Quelque soit l'œuvre étudiée par un élève, la manière dont on l'aborde reste à mes yeux primordiale. Je souhaite apporter aux élèves différentes pistes afin d'aborder les œuvres qu'il souhaite jouer. Ainsi le professeur de musique apporte à l'élève les outils nécessaires à la compréhension de l'écriture, mais également lui permet d'appréhender la musique par l'oralité.

1) La place de la partition

La partition est pour moi une aide mémoire quant à la musique. Elle permet de se souvenir et de transmettre une œuvre et n'est à mon sens pas une fin en soi. Nous tombons trop souvent dans le piège de la partition ; sa compréhension peut être considérée difficile, donc nous passons très souvent de nombreuses années à en comprendre les différents codes avant même de les mettre en application. Ainsi nous formons de bons lecteurs qui ne comprennent pas forcément ce qu'ils lisent. C'est à mon avis une erreur que de focaliser l'apprentissage d'un débutant sur ce support écrit. Cette pratique reviendrait à apprendre à un bébé à lire avant de savoir parler. Je souhaite mettre en place un apprentissage dans lequel l'écriture permet de mettre sur papier une notion déjà ressentie et maîtrisée. Il me semble néanmoins important une fois ces notions

vécues de passer par l'écriture. Cela donne à l'élève l'accès à un nouveau moyen de communication de la musique. La partition lui permet également de prendre du recul sur une œuvre, la partition représentant l'intégralité d'une pièce musicale. Le travail sur partition permet d'acquérir la maîtrise d'une codification donnant accès à la plupart des œuvres musicales de la musique savante occidentale. L'élève pourra également écrire à son tour, l'écrit lui servant de support afin de transmettre son idée.

2) L'oralité dans la musique

Afin d'aborder ce ressenti de la musique, je désire permettre aux élèves de vivre dans un premier temps la musique. Pour cela je désire aborder l'apprentissage oral dans mon enseignement. Si l'on veut permettre à l'élève d'accéder à l'autonomie, il est important à mes yeux de l'aider à développer l'écoute qu'il a de la musique. Il y a donc ici la notion de transmission orale, qui peut être mise en place de différentes manières. Bien entendu, compte tenu de la raison pour laquelle je souhaite utiliser l'oralité, je ne veux en aucun cas utiliser une méthode directive. Celle-ci consisterait à indiquer les notes et rythmes que doit jouer l'élève, ce qui ne permet pas de développer l'écoute à proprement parlé et ne diffère pas radicalement du travail avec partition. Je préfère mettre en place une méthode par imitation sonore et par comparaison. La première permet à l'élève de développer le jeu par l'oreille, la mémorisation auditive ainsi que la concentration dans l'écoute. Il n'y a plus de barrière entre la musique en tant que telle et l'élève. Le rapport est alors beaucoup plus direct. Il est par exemple possible de jouer à l'élève des extraits d'un thème afin qu'il en construise petit à petit la production. Je souhaite également installer dans cet apprentissage oral une évolution de la complexité. Il est possible d'augmenter petit à petit le nombre de voix dans la pièce à reproduire. Cet exercice permet à l'élève d'aborder la notion de structuration d'une œuvre.

3) L'importance de la création

Il est de notre mission de permettre à l'élève de développer sa créativité et son imaginaire à travers la musique et pour la musique. Je considère deux domaines en musique liés à la création : l'improvisation et la composition. Le premier est pour moi un formidable outil sous différents points de vue. Tout d'abord, l'improvisation permet à l'élève de s'exprimer par un geste instantané. Cela lui demande une anticipation de chacun des gestes instrumentaux et musicaux. Aussi elle peut être utilisée afin de mettre en œuvre le réinvestissement de notions abordées par l'élève durant son apprentissage. Par exemple, si l'élève aborde la maîtrise des nuances dans son jeu, le professeur peut décider de la forme globale des nuances de l'improvisation. L'enseignant, en donnant un cadre à l'improvisation, ne se trouve pas dans une improvisation pédagogique mais au contraire s'en sert pour atteindre les objectifs qu'il a fixés. Il me semble également important de relier le travail de l'improvisation avec une pièce que travail l'élève. Cela permet à ce dernier de ressentir une cohérence entre tous les objets musicaux qu'il étudie. Le geste improvisé peut alors servir dans la compréhension de la pièce travaillée. Il est par exemple possible de travailler sur les mêmes tonalités, les mêmes rythmes, les mêmes carrures. Il m'est arrivé de faire improviser des élèves sur le rythme exact de la pièce qu'ils étaient en train de travailler. Cela leur a apporté une plus forte compréhension de la structure et des rythmes de ces œuvres. L'improvisation peut alors également servir à solidifier des acquis.

Je désire également aborder la composition avec les élèves. Elle permet également de développer la créativité de l'élève qui, par cette pratique, va pouvoir créer et transmettre sa création. La composition est également un excellent outil afin d'aborder la structuration d'une œuvre, les notions d'harmonie et de lien entre les différents instruments ou voix d'une œuvre. Je souhaite à ce sujet utiliser l'outil informatique. Il existe maintenant de nombreux programmes d'écriture de la musique (composit, finale...) que l'on peut aisément utiliser dans leurs fonctions primaires. Je propose aux élèves de travailler sur ordinateur la composition de courtes pièces. L'avantage de cet outil est de permettre l'écoute en direct de ce qui est créé, ainsi que d'avoir une vision globale de la composition.

C'est pour ces différentes raisons que l'apprentissage de la musique tel que je le conçois passe par la création. Elle permet à l'élève de réinvestir des notions musicales qu'il a déjà étudiées, de créer ainsi que d'aborder différentes esthétiques musicales.

4) Le répertoire

Il me semble important pour un enseignant de musique de faire découvrir à l'élève une très large palette d'esthétiques musicales. J'ajouterais à cela qu'il est d'autant plus intéressant de lui permettre de découvrir par lui-même des musiques qui lui sont nouvelles. Pour cela, il est primordial que l'élève ait accès à différents lieux ou outils lui permettant la recherche. L'école de musique devrait collaborer notamment avec les médiathèques présentes dans son rayonnement. Ces dernières étant un véritable réservoir d'œuvres culturelles (livres, partitions, cd ou encore dvd...), je souhaite mettre en place une collaboration entre les deux établissements. Cela pourrait avoir lieu sous forme d'abonnement des élèves de l'école de musique à la médiathèque, ou encore des journées musicales régulières dans les médiathèques. Ces journées seraient l'occasion pour les élèves d'effectuer des recherches la journée et de jouer en soirée en exposant au public les recherches du jour.

Ces recherches de l'élève lui permettent de découvrir différents styles musicaux. Il peut alors par la suite en éprouver les fondements en jouant de nouvelles pièces. En ce qui concerne le répertoire pour accordéon, on retrouve différents styles car cet instrument a évolué parallèlement dans de nombreux pays et sous diverses formes. On retrouve par exemple le tango argentin (joué par le bandonéon qui est cousin de l'accordéon), le répertoire de bayan russe (avec accordéon dit « classique », accordéon à basses chromatiques), la variété (avec accordéon à basses composées), les musiques traditionnelles celtiques (jouée par l'accordéon diatonique)... Cet instrument par son histoire permet d'aborder un répertoire très vaste. Le professeur peut alors proposer cette large palette d'œuvres faisant partie du patrimoine culturelle afin que l'élève puisse élargir sa culture artistique et musicale. Cela lui permet également de faire des choix quant aux œuvres qu'il désire aborder. Il existe également un répertoire « outil » : certaines œuvres

peuvent permettre à l'élève d'aborder une notion musicale ou instrumentale en particulier. On retrouve ces œuvres dans les méthodes diverses et variées ou sont à créer. Il m'est souvent arrivé d'écrire des pièces pour mes élèves afin de surmonter une difficulté particulière. Par exemple, une élève adulte avait beaucoup de difficultés à coordonner les deux mains lorsqu'elle jouait. Je lui ai donc écrit une courte pièce dans laquelle la coordination se fait très progressivement et grâce à des répétitions de motifs. Le professeur alors avoir une connaissance de l'écriture, de la composition. Par cette compétence, il va pouvoir créer pour chaque élève un apprentissage personnalisé afin de permettre à l'apprenant à accéder à une forte relation à la musique.

Conclusion

L'enseignement en musique ne peut donc pas se résumer au simple apprentissage des techniques propres à un instrument. Nous avons un rôle de médiateur entre la musique et l'élève, ce qui implique pour l'enseignant une réflexion poussée de ce que devrait être la musique pour l'élève. Ainsi il est amené à prendre connaissance et contact avec les différents acteurs de la vie artistique afin d'offrir à l'élève une expérience musicale riche et variée. Par cela l'élève développe également des qualités telles que la confiance en soi, l'échange avec autrui, l'affirmation de ses propres positions et prend habitude à retransmettre ces notions autour de lui.

L'autonomie permet dans une vision plus large la diffusion de la musique à travers la société et contribue au développement de toute une société. La pratique musicale peut servir à véhiculer des valeurs d'échange et contribue au bon fonctionnement social actuel.

Pour Conclure, l'enseignement de la musique voit donc un projet plus large que le simple fait d'apprendre à un élève un instrument, l'enseignant tient place de guide et se doit d'être clair et réfléchi sur les notions qu'il souhaite transmettre. L'enseignant a donc deux rôles, celui pédagogue et celui de musicien, à nous de combiner ces deux rôles afin de créer un enseignement clair et intelligible.